

- La politique du handicap - (10pts)

La loi de 2005 sur le handicap renforce les droits des personnes en situation de handicap. Aujourd'hui, la puissance publique concourt à répondre aux besoins des handicapés dans plusieurs domaines. Les enfants ont le droit au maintien en milieu scolaire et à un accompagnement adapté. Ils peuvent en outre être scolarisés en établissements adaptés s'ils n'ont pas la possibilité de suivre un cursus traditionnel. Les adultes peuvent bénéficier d'un revenu de subsistance : l'allocation adulte handicapée et d'une prestation de service personnalisée : la prestation compensation handicap. De nombreuses actions sont menées dans le domaine de l'insertion professionnelle, d'une part l'obligation faite aux employeurs d'embaucher 6% de travailleurs handicapés ou de verser une cotisation à l'AFEFIPH qui œuvre dans le domaine de la formation et de l'insertion des personnes handicapées. D'autre part, la mise en place d'établissements de travail adaptés : les ESAT pour le secteur non marchand et les entreprises adaptées pour le secteur marchand. Concernant le logement, les handicapés peuvent être hébergés en foyer médicalisé (financié par les conseil départementaux sur le volet hébergement et la sécurité sociale sur le volet médical). Ils peuvent également bénéficier d'une AAH complémentaire destinée à favoriser le maintien à domicile. Enfin l'organisation des services publics vise également à mieux accueillir les handicapés avec la mise en place des MDPH, véritable guichet unique pour les personnes handicapées et l'obligation pour tout établissement public de se mettre en accessibilité d'ici 2015. On peut regretter à ce sujet qu'elle n'ait pas été respectée, faute de moyens suffisants.